

PARRAINAGE



1

**Vous parlez
d'EXPERADOM à
vos proches**

...

2

**Votre ami
contacte
EXPERADOM**

...

3

**Un technicien
EXPERADOM
intervient chez
votre ami**

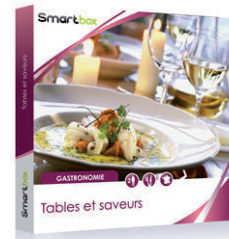
...

**...Vous recevrez
en cadeau, une
clé USB 4 Go* :**



*visuel non contractuel

**... Et participerez à notre tirage au
sort pour gagner un déjeuner
ou dîner pour 2
personnes* parmi
150 restaurants dans
16 grandes villes de
France et environs :**



Inscrivez vos coordonnées :

Nom et prénom

Adresse

Téléphone et e-mail

Et les coordonnées de vos proches :

Nom et prénom

Adresse

Téléphone et e-mail

Nom et prénom

Adresse

Téléphone et e-mail

je n'autorise pas Experadom à m'informer par mail d'offres promotionnelles



*voir conditions au dos

PARRAINAGE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

1. INFORMATIONS LÉGALES

Le parrainage EXPERADOM est une offre proposée par :
SARL EAD enseigne EXPERADOM - 22 Rue François Andro - 29100 DOUARNENEZ
N° SIRET : 505 175 760 - TVA : FR 68 505 175 760
Tél/fax : 02 40 96 96 96 / 02 40 09 66 99 - Email : infos@experadom.com

2. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le parrain peut parrainer 3 filleuls au maximum.

Le bénéfice des parrainages est nominatif et exclusivement rattaché au bénéficiaire désigné comme parrain sur le bulletin de l'offre de parrainage, il ne peut être ni cédé, ni transféré à une autre personne.

L'offre de parrainage n'est pas rétroactive et n'est pas cumulable avec d'autres offres.

Le parrainage ne pourra être validé si les coordonnées sur le bulletin de l'offre de parrainage ne sont pas clairement inscrites.

Cette offre de parrainage est valable pour tout achat de prestations de services à domicile EXPERADOM par le filleul entre le 1^{er} juin 2010 et le 30 septembre 2010 inclus.

POUR LE PARRAIN

Pour parrainer, le parrain devra remplir les informations le concernant sur le bulletin d'offre de parrainage et devra obligatoirement être majeur.

Pour bénéficier d'une clé USB de 4 Go et d'une participation au tirage sort pour gagner un séjour en maison d'hôtes, le parrain doit impérativement avoir communiqué ce bulletin de parrainage dûment rempli à son agence EXPERADOM le mois qui suit le parrainage. Passé ce délai, il perdra le bénéfice de ce cadeau et sa participation au tirage au sort.

Les clients EXPERADOM peuvent bénéficier de l'offre de parrainage s'ils ont fait appel à EXPERADOM au minimum une fois depuis le 1^{er} janvier 2010.

POUR LE FILLEUL

Le filleul ne doit pas avoir fait appel à EXPERADOM depuis au moins un an à compter du 1^{er} Juin 2010.

3. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Droit d'accès et de rectification : Afin de répondre à vos besoins et d'assurer un service à distance optimal, nous sommes amenés à enregistrer certains éléments concernant le client (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, société, numéro de téléphone). En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification sur les données enregistrées. Il peut également les faire rectifier en s'adressant à EXPERADOM. Par ailleurs, en complétant le formulaire au recto de ce document, Le parrain autorise la société EXPERADOM à lui communiquer ses communications sur son adresse mail.